

Tableau de reconnaissance des acquis

Parcours en informatique

(3 crédits)

Cégep de Saint-Hyacinthe	UQAM
DEC en sciences informatiques et mathématiques (200.C0) En vigueur jusqu'à l'hiver 2025	Baccalauréat en informatique et génie logiciel (7316, 7616, 7416, 7617) Baccalauréat en systèmes informatiques et électroniques (6526, 6688) Certificat en informatique et développement de logiciel (4702) Certificat en réseaux et systèmes de télécommunications (4888)
Cours à réussir (seuil exigé : 75 %) *	Cours de 3 crédits visés par une exemption
420-SD1-HY – Introduction à la programmation 420-SD2-HY – Programmation orientée objet 420-SD3-HY – Applications et interfaces graphiques 420-SNT-HY – Projet d'intégration en sciences informatiques et mathématiques	INF1120 – Programmation I

Cégep de Saint-Hyacinthe	UQAM
DEC en sciences, informatique et mathématique (200.C1) En vigueur à l'automne 2024	Baccalauréat en informatique et génie logiciel (7316, 7616, 7416, 7617) Baccalauréat en systèmes informatiques et électroniques (6526, 6688) Certificat en informatique et développement de logiciel (4702) Certificat en réseaux et systèmes de télécommunications (4888)
Cours à réussir (seuil exigé : 75 %) *	Cours de 3 crédits visés par une exemption
420-SF1-RE – Introduction à la programmation 420-SF2-RE – Structure de données et programmation orientée objet 420-SF3-RE – Développement d'applications dans un environnement graphique 420-SF4-RE – Projet d'intégration en Sciences, informatique et mathématiques	INF1120 – Programmation I

* Réfère aux articles 6.1 et 6.2 du présent Protocole.

Tableaux de reconnaissance des acquis
Parcours en mathématiques et statistique – (3 crédits)

Cégep de Saint-Hyacinthe	UQAM
DEC en sciences informatiques et mathématiques (200.C0) En vigueur jusqu'à l'hiver 2025	Baccalauréat en mathématiques (6682, 7721,7421) Majeure en mathématiques (6486) Majeure en statistique (6487) Certificat en méthodes quantitatives (4179)
Cours à réussir (seuil exigé : 75 %) *	Cours de 3 crédits visés par une exemption
420-SD1-HY – Introduction à la programmation 420-SD2-HY – Programmation orientée objet 420-SD3-HY – Applications et interfaces graphiques 420-SNT-HY – Projet d'intégration en sciences informatiques et mathématiques	INF1120 – Programmation I

Cégep de Saint-Hyacinthe	UQAM
DEC en sciences, informatique et mathématique (200.C1) En vigueur à l'automne 2024	Baccalauréat en mathématiques (6682, 7721,7421) Majeure en mathématiques (6486) Majeure en statistique (6487) Certificat en méthodes quantitatives (4179)
Cours à réussir (seuil exigé : 75 %) *	Cours de 3 crédits visés par une exemption
420-SF1-RE – Introduction à la programmation 420-SF2-RE – Structure de données et programmation orientée objet 420-SF3-RE – Développement d'applications dans un environnement graphique 420-SF4-RE – Projet d'intégration en Sciences, informatique et mathématiques	INF1120 – Programmation I

* Réfère aux articles 6.1 et 6.2 du présent Protocole.

Cégep de Saint-Hyacinthe
Tableaux de reconnaissance des acquis
Parcours en actuariat
(3 crédits)

Cégep de Saint-Hyacinthe	UQAM
DEC en sciences informatiques et mathématiques (200.C0) En vigueur jusqu'à l'hiver 2025	Baccalauréat en actuariat (7363, 7359)
Cours à réussir (seuil exigé : 75 %) *	Cours de 3 crédits visés par une exemption
420-SD1-HY – Introduction à la programmation 420-SD2-HY – Programmation orientée objet 420-SD3-HY – Applications et interfaces graphiques 420-SNT-HY – Projet d'intégration en sciences informatiques et mathématiques	INF1120 – Programmation I

Cégep de Saint-Hyacinthe	UQAM
DEC en sciences, informatique et mathématique (200.C1) En vigueur à l'automne 2024	Baccalauréat en actuariat (7363, 7359)
Cours à réussir (seuil exigé : 75 %) *	Cours de 3 crédits visés par une exemption
420-SF1-RE – Introduction à la programmation 420-SF2-RE – Structure de données et programmation orientée objet 420-SF3-RE – Développement d'applications dans un environnement graphique 420-SF4-RE – Projet d'intégration en Sciences, informatique et mathématiques	INF1120 – Programmation I

* Réfère aux articles 6.1 et 6.2 du présent Protocole.